

Commune / lieu:	Roches	Relevé consécutif No	2
Placette témoin No:	1 A	Date dernier relevé consécutif.:	19.01.2010
Personne compétente:	Pascal Bochud et Pierre-Yves Vuilleumier	Date relevé consécutif actuel:	21.01.2011

**1. Situation initiale**

Un changement important peut-il être constaté sur la placette témoin depuis le dernier relevé? oui  (nouveau relevé avec Form. 2 --> voir au verso)  
non  (relevé consécutif traditionnel avec Form. 6)

**2. Aspect**

- Par rapport au dernier relevé, une modification est intervenue sur la surface, à savoir: (faire esquisse au verso si localisable)

Il n'y a plus d'arbres adulte sur cette partie de parcelle suites aux coupes de bois 2009 et 2010

Recrû et fourré: la réaction après la coupe est importante, le recrû se développe bien et le fourré progresse

Sinon RAS, les branches de la coupe sont toujours présentent

- Les modifications ont une influence sur les buts poursuivis par la placette témoin, à savoir:

.....

.....

- La surface a été touchée par un événement naturel

Événement: non ..... Date: .....

Conséquences: .....

.....

- Les alentours proches de la surface ont été touchés par un événement naturel

Événement: non ..... Date: .....

Conséquences: .....

.....

**3. Mesures de routine effectuées**

**4. Remarques, constatations particulières**

- prise de nouvelles photos (emplacement?)
- nouv. marquage des emplacements photos
- nouveau marquage des limites
- autres mesures de routine

- Photos Voir les photos du 21.01.2011 dans le fichier séparé

**5. Notice pour le prochain relevé consécutif**

Pascal Boschud va rafraîchir en 2011 la peinture des limites de la placette et des emplacements des photos

**Lieu, date:**

**Personne compétente:**

Sonvilier, le 21 janvier 2011

Pierre-Yves Vuilleumier

Commune / lieu:	Roches	Relevé consécutif No	
Placette témoin No:	1 A	Date dernier relevé consécutif.:	19.01.2010
Personne compétente:	Pascal Bochud et Pierre-Yves Vuilleumier	Date relevé consécutif actuel:	21.01.2011

**Esquisse de la situation: (noter les modifications constatées sur la surface)**



**Photo de la surface de la placette 2A prise le 21 janvier 2011 depuis le point de photo no 2.**

**La coupe de bois de bois principale et la pose des filets ont eu lieu en février 2009.  
Les derniers quelque bois de futaie qui se trouvait juste au-dessus du chemin de la placette 1A ont été exploités en 2010**

**Checkliste: quand est-il nécessaire de procéder à un nouveau relevé de la placette ?**

en général: l'état et / ou le développement ont tellement changé que le form. 2 doit être corrigé.

les points suivants peuvent être des motifs pour un nouveau relevé avec form. 2 :

- changements nettement visibles dans le peuplement, p. ex. tempête (>20% des arbres sont renversés)
- gros dégâts dus au bris de neige
- le développement attendu de la surface a changé du tout au tout
- gros dégâts d'abrouissement dus au gibier (p. ex. régénération du sapin fortement menacée)
- gros dégâts dus aux chutes de pierres
- la surface ou une partie de celle-ci a été fortement modifiée par un glissement
- forte attaque de bostryches
- une mesure forestière a été effectuée (p. ex. coupe, soins, plantations)
- l'image du peuplement a fortement changé
- la fonction forestière a changé
- un changement intervenu a considérablement influencé le but poursuivi
- la composition des essences s'est considérablement modifiée (événement naturel, coupe, plantations)